

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 507)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0	0	0
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	-170 000 000	0	-133 998 902
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
Soutien exceptionnel à la rénovation thermique des logements résidentiels (ligne supprimée)	0	0	0	0
Soutien à l'achat de pellets et de bûches de bois (ligne supprimée)	0	0	0	0
TOTAUX	0	-170 000 000	0	-133 998 902
SOLDE		+170 000 000		+133 998 902

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ouverture de 170 M€ en autorisations d'engagements et de 134,0 M€ en crédits de paiement proposée sur le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », pour rétablir des crédits compte tenu d'amendements parlementaires retenus en commission mixte paritaire sur cette mission.